Une 13e rente AI ?

Le 3 mars 2024, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative pour une 13e rente AVS.

À la suite de cette votation, Pro Infirmis et Inclusion Handicap notamment ont souligné qu'il était primordial de préserver l'unité du premier pilier du système de prévoyance et de veiller à ne pas créer d'inégalité de traitement à l'encontre des bénéficiaires de rentes AI. Des critiques avaient d'ailleurs été exprimées à ce propos avant la votation du 3 mars 2024. En effet, la 13e rente AVS a été reconnue nécessaire pour couvrir les besoins vitaux des rentiers AVS. Les deux organisations faîtières soulignent que cela est d'autant plus vrai pour les bénéficiaires de rente AI puisque la moitié d'entre eux perçoivent des prestations complémentaires, contre 12% pour les rentiers AVS. Pro Infirmis et Inclusion Handicap demandent donc au Conseil fédéral et au Parlement d'en tenir compte dans la mise en œuvre de l'initiative sur la 13e rente AVS.

Le 6 mars 2024, les Vert-e-s ont déposé une motion « *Pour une 13e rente de survivant et une 13e rente AI* » (24.3099) allant dans le même sens que ce qui est demandé par les deux associations mentionnées ci-dessus.

Pour d'autres éclairages, voir notre rubrique Social >> Assurances sociales >> Assurance-invalidité